



COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGOIS - 81380

REGISTRE DES DELIBERATIONS DÉCISION DU MAIRE N°21/2024

Marchés publics : 1.1.8 :

Marché de travaux pour la rénovation de la Tour Louise
Déclaration d'infructuosité des lots n°3 et 4

LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L 2123-1 et R 2123-1, relatifs aux marchés passés en procédure adaptée,
- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant pouvoir au Maire, par délégation du Conseil Municipal,
- Vu la délibération n° 19/2020 du conseil municipal du 4 juillet 2020, portant élection de Madame Elisabeth CLAVERIE à la fonction de Maire de la commune,
- Vu la délibération n° 29/2020 du conseil municipal du 27 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Maire, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis d'appel public à concurrence pour les travaux de « rénovation de la Tour Louise », envoyé à la publication le 11 juin 2024, dans le cadre d'une procédure adaptée,
- Considérant l'absence d'offre remise pour le lot n° 3 – couverture/étanchéité et le lot n°4 Menuiserie bois,
- Vu l'article R2122-2 du code de la commande publique,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De déclarer infructueuse la procédure de passation des lots 3 et 4 du marché public de travaux pour la rénovation de la Tour Louise, en raison de l'absence d'offre remise pour ces deux lots.

ARTICLE 2 : Indique que conformément à l'article R2122-2 du code de la commande publique, pour les lots et 3 et 4 déclarés infructueux, il sera procédé à la passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 31 juillet 2024

Le Maire,

Elisabeth CLAVERIE

